

ARRETE N° 2019 - 127 du 21 MARS 2019

La présidente de l'université Paris Diderot – Paris 7,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-6-1 ;
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux professeurs (séance du 13 mars 2019) ;

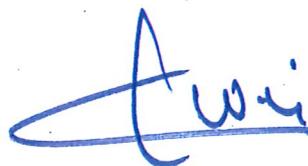
ARRETE :

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi n°4415 (profil : Épistémologie de la psychanalyse) est constitué des membres suivants :

Qualité	Civilité	Prénom	NOM	Etablissement	Président (P) - Vice-président (VP)
Interne, rang A	Mme	Mi	KYUNG-YI	Université Paris Diderot	P
Interne, rang A	Mme	Marie	CUILLERAI	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Yorgos	DIMITRIADIS	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Thamy	AYOUCH	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M	Guillaume	LE BLANC	Université Paris Diderot	
Externe, rang A	Mme	Magalie	RAVIT	Lumière Lyon 2	
Externe, rang A	Mme	Michèle	BENHAIM	Aix Marseille	
Externe, rang A	Mme	Valérie	BRUNETIERE	Paris Descartes	
Externe, rang A	M	François	ANSERMET	Université de Genève	
Externe, rang A	M	Sidi	ASKOFARE	Toulouse II	VP
Externe, rang A	M	Philippe	SABOT	Lille	

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Christine CLERICI